



Les enjeux de la classe de 2nde

Réunion des parents d'élèves Mardi 13 septembre 2022

Organisation générale de l'année scolaire 2022-2023 Voie générale et technologique

Cette organisation est indicative et potentiellement évolutive ; certaines dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction des impératifs du calendrier des examens, de l'orientation et de Parcoursup

☐ Premier trimestre (11 semaines) : du jeudi 1^{er} septembre au vendredi 2 décembre 2022

- Réunion d'information parents de 2^{nde} GT (Direction + Gestion) : mardi 13 septembre
- Réunion parents-professeurs 2^{nde} GT : mardi 18 octobre (à confirmer)
- Stages de remise à niveau (SRAN) vacances de Toussaint : lundi 24 et mardi 25 octobre
- Conseils de classes : du lundi 5 au jeudi 15 décembre

☐ Second trimestre (10 semaines): du lundi 5 décembre 2022 au vendredi 10 mars 2023

- Stages de découverte professionnelle 2^{nde} GT : du lundi 6 au vendredi 10 février
- Réunion parents-professeurs 2^{nde} GT : mardi 7 février
- Stages de remise à niveau (SRAN) vacances d'hiver: lundi 13 et mardi 14 février
- Visite des collégiens des établissements de secteur : jeudi 2 et vendredi 3 mars
- Journée portes ouvertes (JPO) : samedi 4 mars
- Conseils de classes : du lundi 13 au jeudi 24 mars

☐ Troisième trimestre (11 semaines): du lundi 13 mars au vendredi 9 juin 2023

- Stages de remise à niveau (SRAN) vacances de printemps: lundi 17, mardi 18 et mercredi 19 avril
- Conseils de classes : du lundi 12 au mercredi 14 juin (à confirmer)

VOIES GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Enseignements communs	Seconde générale et techno.	Filière générale		Filière technologique	
		110	Term.	1"	Term.
Éducation Physique et Sportive (EPS)	2h	2h	2h	2h	2h
Enseignement Moral et Civique (EMC)	0h30	0h30	0h30	0h30	0h30
Français	4h	4h		3h	
Philosophie			4h		2h
Histoire-géographie	3h	3h	3h	1h30	1h30
Langues vivantes A et B Allemand Anglais Espagnol	5h30	4h30	4h	4h*	4h*
Mathématiques	4h			3h	3h
Physique-Chimie	3h	2h (enseignem, scientifique)	2h (enseignem, scientifique)		
Sciences de la Vie et de la Terre	1h30				
Sciences Économiques et Sociales (SES)	1h30				
Sciences Numériques et Technologie (SNT)	1h30				

^{*} dont 1h d'enseignement technologique

Le lycée, c'est aussi...

Des lieux de vie et de travail

- Vie scolaire
- CDI
- Internat
- Laboratoire de langues

Des activités culturelles, pédagogiques et citoyennes

Conseil de Vie Lycéenne

- Voyages et échanges linguistiques
- Association sportive et UNSS
- Club théâtre, Club prise de parole en public, Lycéens Au Cinéma
- Club picard, Concours National de la Résistance et de la Déportation
- Activités culturelles, ateliers périéducatifs
- Club scientifique

Enseignements de spécialité (1^{re} et terminale)

Filière générale (12h)

3 au choix en 1" (3 × 4h) - 2 au choix en terminale (2 × 6h)

- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Langues, littératures et cultures étrangères (Anglais et Espagnol)
- Mathématiques
- Numériques et sciences informatiques
- Physique-Chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- · Sciences de l'ingénieur
- Sciences Économiques et Sociales

Filière technologique

Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D)

- Innovation technologique et Ingénierie et développement durable (12h)
- Physique-Chimie Mathématiques (6h)

Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG)

- Sciences de gestion et numérique, Management (11h en 1^{re}, 10h en terminale)
- Droit et économie (4h en 1^{nt}, 6h en terminale)

Enseignements optionnels

De la seconde à la terminale

Éducation Physique et Sportive (3h)
Langues et cultures de l'Antiquité (Latin, 2h)
Section européenne (Anglais et SES, 2h)

En seconde

Création et innovation technologique (1h30)

Management et gestion (1h30)

Sciences de l'ingénieur (1h30)

En terminale générale

Mathématiques Complémentaires (3h) Mathématiques Expertes (3h)

Enseignement supérieur (BTS)

STS Conception et Industrialisation en Microtechniques STS Électrotechnique

Obligation d'assiduité et résultats

Chaque équipe disciplinaire définit pour chaque enseignement, la part ou le nombre d'évaluations en dessous de laquelle ou duquel la moyenne trimestrielle ne peut être considérée comme significative.

Dans le cas où l'élève n'a pas effectué la part ou le nombre d'évaluations requis et ce, malgré les propositions de rattrapage, il devra obligatoirement passer une épreuve ponctuelle de contrôle en fin d'année scolaire.

En vertu du règlement intérieur de l'établissement (Chapitre II – Les obligations des élèves et étudiant(e)s, B- Assiduité et ponctualité): Dans le cas où l'élève ou l'étudiant(e) se soustrait de façon avérée, répétée ou systématique aux contrôles, la colonne moyenne du bulletin trimestriel ne sera pas renseignée par l'enseignant qui l'accompagnera de l'appréciation suivante : « Se soustrait volontairement aux évaluations ».

En cas de fraude avérée à une épreuve de contrôle continu, l'élève se verra proposer une épreuve de remplacement. En cas de refus, la note de zéro lui sera attribuée.

Taux de réussite aux baccalauréats général, technologique et professionnel session de juin 2022

Lycée du Vimeu: 91.33% Académie: 89.5% France: 91.11%

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Répartition de la note finale



